

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	11 (1923)
Heft:	172
 Artikel:	Les femmes agentes de police
Autor:	Preis, M. L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257873

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cipale à Burmah (Indes) ; et que le résultat en ce qui concerne les femmes des dernières élections irlandaises nous parvenant seulement maintenant, nous pouvons annoncer que cinq femmes sur sept candidates qui s'étaient présentées ont été élues au « Dail », soit quatre républicaines et un membre du parti gouvernemental, la sœur de l'ancien général Collins. On sait que l'Irlande a reconnu aux femmes le droit de vote sur une base beaucoup plus large que l'Angleterre, puisque, selon la Constitution, tout citoyen, « sans distinction de sexe » possède l'électorat et l'éligibilité dès l'âge de 21 ans.

E. Gd.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une courte session d'automne a réuni les Chambres fédérales et — chose extraordinaire — elles ont pu arriver à bout du programme prévu.

Au point de vue économique, le gros morceau a été la discussion sur l'électrification accélérée des chemins de fer. Le chef du Département, M. Haab, prévoit un programme d'électrification en deux séries, dont la première, urgente, devra être installée en 1928 et comprendra toutes les voies suisses donnant accès aux grandes lignes internationales, c'est-à-dire un réseau de 1529 km. Les C. F. F., qui ont du reste une comptabilité indépendante, demandent une subvention de 60 millions à la caisse fédérale pour aider à équilibrer un budget de 360 millions pendant 5 ans. Considérant combien l'électrification est désirable pour notre indépendance nationale, combien ces travaux occuperont de main-d'œuvre pendant cinq années, la subvention, quoique forte, ne rencontrera pas d'opposition ; au contraire, plus d'un député s'est empressé de recommander à M. Habb de prendre encore les réseaux de son canton dans la série urgente ! Seul, M. Gelpke, de Bâle, a jeté un cri d'alarme en affirmant que la traction électrique n'était pas assez étudiée pour qu'on puisse tenter une transformation aussi rapide et qu'en cas de guerre, soit le réseau électrique, soit les usines seraient beaucoup plus exposés aux attaques des aviateurs que les trains à vapeur. Heureusement que les autres députés se sont mieux souvenus

des réductions de chemin de fer que nous étions à subir pendant la guerre, grâce au manque de charbon, et des concessions auxquelles nous fûmes obligés pour nous procurer ce précieux minéral !

Les deux Chambres n'ayant pas encore pu tomber d'accord sur la loi concernant les tarifs postaux, la discussion reprend sur les taxes des journaux, et il est décidé par 89 voix contre 59 de maintenir le port de 1 centime pour les journaux dont le poids ne dépasse pas 50 grammes. Les lecteurs du *Mouvement Féministe* se réjouiront de cette décision, en espérant que le Conseil des Etats n'y fera plus d'opposition ! La franchise de port que le Conseil des Etats tient à conserver dans toute son étendue, malgré les nombreux abus qu'on y a observés, a donné lieu à une vive discussion au National, les uns voyant là une économie urgente à réaliser, les autres craignant que n'échappe ainsi un droit des cantons sur la régie postale, que le dédommagement offert par la Confédération ne compenserait pas. Un compromis fut enfin accepté à une petite majorité : la franchise de port subsistera pour les envois des autorités et des Chambres fédérales, pour la correspondance des autorités cantonales entre elles (mais pas pour celle à des particuliers) et pour tous les envois destinés à des militaires ou en provenant. La Chambre Haute approuvera-t-elle cette décision ?

Les deux Chambres ont eu à discuter des subventions que réclamaient des institutions d'assurances sociales. La première passa sans discussion. Il s'agissait de rembourser le 30 % de leurs frais de l'année 1923 aux caisses d'assurances contre le chômage, aux mêmes conditions qu'en 1922. Ces caisses se sont montrées très utiles et tout-à-fait dignes de confiance.

L'autre subvention touche à l'assurance maladie. On sait que les caisses se plaignent depuis longtemps de ne plus retrouver leur équilibre financier, car les frais de médecins, les frais de pharmacie ont augmenté dans une mesure beaucoup plus forte que les cotisations des assurés. L'assurance des femmes surtout est onéreuse pour les caisses, parce qu'il n'existe pas encore de fonds spécial, ni de réserves prises sur les cotisations de tous les assurés, pour couvrir les frais d'accouchement et de chômage après l'accouchement. Le Conseil Fédéral proposait d'allouer un crédit de 2 millions aux caisses pour les années 1924 et

LES FEMMES AGENTES DE POLICE

N. D. L. R. — La récente conférence de Commandant Allen à l'Union des Femmes de Genève et l'intérêt qu'a éveillé sa présence dans cette ville, et d'autre part les recommandations votées à la S. d. N., concernant l'emploi de femmes dans la police donnent à ce sujet une actualité toute spéciale. Aussi pensons-nous bien faire en mettant sous les yeux de nos lecteurs un article publié à ce sujet par une de nos collaboratrices dans la Tribune de Genève, d'après des notes prises à la conférence de Mrs. Allen. C'est également à l'obligeance de la Tribune de Genève que nous devons la photographie qui figure en première page.

Les intéressants aperçus que la commandante Allen a donnés à l'Union des Femmes de Genève sur l'activité des Anglaises dans la police ont sans doute ouvert les yeux à plus d'un auditeur et d'une auditrice sur l'importance de la question.

Entendre parler d'une œuvre qui lui tient à cœur, celle précisément qui est à la tête de cette œuvre et en connaît tous les rouages, c'est là une aubaine dont il faut savoir profiter. Lorsqu'en outre, ce chef se trouve être une personnalité très marquée, combien plus d'autorité dans chaque opinion émise, de relief jusque dans le moindre détail !

Pour la première fois, en août 1914, on vit en Angleterre, dans la personne de Miss Dawson, une femme policière. Bientôt

il y en eut d'autres, et les nécessités de la guerre en augmentèrent rapidement le nombre. Mais, dès 1918, il fallut se restreindre, et ce mot néfaste qui arrête tant d'élans généreux, entrave tant d'entreprises bienfaisantes : l'économie réduisit dans des proportions considérables les nouvelles fonctionnaires de l'Etat, dont cependant l'utilité avait été vite reconnue.

L'école gratuite de Londres forme pendant trois mois les agentes ; durant ces premiers mois d'entraînement, magistrats, médecins et autres professeurs sont exclusivement des femmes. Pour y être admises, il faut avoir vingt-trois ans révolus, mais on y entre tout aussi bien à quarante.

Après ce cours préparatoire, les élèves poursuivent leur instruction avec des hommes. Admises ensuite dans la profession, elles touchent le même traitement que leurs collègues masculins, soit 400 francs suisses par mois et ont droit à six à sept semaines de vacances annuelles.

Voilà donc notre agente lancée. Son œuvre moralisatrice est multiple et variée, mais il y a des cas où sa présence est tout particulièrement indiquée ; s'il s'agit d'enfants victimes d'attentats à la pudeur, de femmes dans les prisons, de jeunes filles exposées à tous les dangers, à toutes les tentations des grandes villes, et qui peut-être y ont succombé. Pour les infanticides, en

1925. Tandis que l'accord unanime existait sur le principe, le montant proposé pour la subvention variait entre 2, 2 $\frac{1}{2}$, 3, 4 millions, et il fut même proposé d'allouer 3 millions chaque année régulièrement aux caisses! Le Conseil des Etats se rangea à la proposition du Conseil Fédéral, c'est-à-dire de 2 millions pour les années 1924 et 1925. Le Conseil National vota 3 millions, selon la proposition de M. Zgraggen — mais M. Schulthess avait eu soin de faire rapidement ajouter à cette proposition l'amendement que les trois millions seraient répartis sur trois années! Le résultat pratique est donc à peu près le même: 2 millions pour deux années ou 3 millions pour trois années! M. Ilg, député socialiste, réclama par contre que cette subvention soit répartie également entre toutes les caisses, selon le nombre des assurés. Heureusement que ce point de vue a été repoussé, car il y a certainement des caisses bien plus nécessiteuses que d'autres. Celles qui payent les soins aux malades ont vu leurs frais augmenter en bien plus forte mesure que celles qui payent un taux fixe d'indemnité de chômage. Et, comme nous l'avons dit, les caisses qui comptent beaucoup de membres féminins sont dans des conditions plus difficiles que les autres. Le Conseil Fédéral sera donc libre de disposer de cet argent selon l'état financier des caisses.

Le Conseil des Etats ayant jugé que 30 francs d'indemnité journalière au lieu de 35 étaient suffisants pour les membres du Conseil National, ceux-ci furent moralement obligés de ratifier cette décision, non sans protestation énergique de la part des socialistes et des communistes.

Enfin le rapport du Conseil Fédéral sur la 3^{me} session de la Société des Nations, ainsi qu'une motion Schmid, déposée au Conseil National, ont suscité une vive discussion sur la Convention de l'opium et l'inertie de la Suisse à l'égard de sa ratification. (Voir l'article spécial sur cette question dans le N° 168 du *Mouvement Féministe*). Le Conseil Fédéral a constaté que certaines affirmations concernant le trafic et la contrebande de ces poisons narcotiques en Suisse sont fausses ou du moins fortement exagérées. Il est toutefois d'avis de ratifier la convention et d'en assurer l'exécution. Pour éviter qu'une loi fédérale règlementant l'importation, l'exportation et le contrôle de l'opium ne prenne bien des années à élaborer, il proposera aux Chambres

de se faire déléguer le droit de régler la surveillance de ce trafic par une ordonnance fédérale. Ce procédé, beaucoup plus rapide, répondrait bien au vœu exprimé par l'assemblée générale de l'Association pour le Suffrage à Bâle. Nous nous réjouissons sincèrement de voir ce vœu s'accomplir, sans nous faire d'illusion sur le poids qu'y a apporté notre « résolution unanime! »

Annie LEUCH-REINECK.

De-ci, De-là...

Après le procès Fahmy.

Nous avons déploré -- et nous ne sommes pas les seules -- la publicité qu'a donnée toute la presse dite « d'information » à ce procès bien fait pour alimenter des romans-feuilletons du plus bas étage. Il y a dans la large publicité donnée à des crimes, que l'on qualifie de « passionnels » pour les rendre intéressants, un grand danger pour la morale publique, l'éducation de la jeunesse et le respect de la femme. Aussi souscrivons-nous des deux mains au jugement que porte à cet égard en termes très vifs, mais point trop sévères, notre confrère *la Feuille du Dimanche* de la Chaux-de-Fonds:

« ... Oui, peu intéressantes, les femmes honnêtes qui élèvent leurs légitimes enfants et qui peinent et triment, se déformant la taille de leurs grossesses, et s'usant les mains au soin de leur ménage; banale la vertu ordinaire. Peu intéressantes, les quelques femmes tuées avec vingt entants à Corfou par erreur de Mussolini; peu intéressantes, les milliers d'Arméniennes livrées aux bons Turcs pour servir aux harems ou être massacrées! — Sans intérêt les mères russes se laissant mourir de faim pour le dernier pain à leurs enfants, ou actuellement les mères allemandes luttant de toute leur vie contre la sous-alimentation de leurs familles. Sans intérêt aucun! — Mais qu'une courtisane fasse des yeux profonds, tue le dernier de ses maris, et sache s'évanouir à l'audience, mais en risquant d'être archi-millionnaire...! voilà qui est intéressant, passionnant, émouvant aux larmes!!! Quel sale monde! Quel monde de folie et qui a peut-être raison de se détruire lui-même par le meurtre et par la guerre si sa pourriture est incurable. Seulement en se détruisant, ils détruisent aussi et par contre-coup les forces vives des nations et c'est là le grand dommage. »

Une exposition photographique.

Sans doute ne suis-je pas la seule à me rappeler, dans la série de conférences donnée par l'Union des Femmes sous le titre général: « Quelle carrière choisir pour nos filles? », l'intéressante causerie de M. Ed. Boissonnas sur la femme photographe. Si j'ai bonne

particulier, l'interrogatoire confié à une agente donne de bien meilleurs résultats, car la jeune fille parle plus librement à une autre femme.

Pourquoi l'uniforme est-il indiqué?... Mais disons vite que la tenue masculine, si bien portée par la commandante Allen, est celle des officières; les simples agentes ont une jupe. Pourquoi donc un uniforme? Parce qu'il se fait reconnaître et suffit parfois à lui seul à empêcher un attentat en mettant en fuite les mal intentionnés; la commandante nous en a donné de savoureux exemples¹.

En voyant l'agente, plus d'une mère va la consulter pour son enfant, ce qu'elle n'aurait pas l'idée de faire s'il s'agissait d'un agent, ou si l'uniforme n'était point là pour indiquer clairement à qui elle s'adresse.

En Irlande, il y a eu des moments où la police féminine a

dû être armée. Le temps n'est plus. Supprimées aussi les leçons de jiujitsu. Dans sa carrière de près de dix ans, jamais la commandante Allen n'a eu à se défendre, et elle estime plus utile d'enseigner par exemple aux agentes à arrêter un cheval emporté.

Passons maintenant en revue les pays qui, à l'instar de la Grande-Bretagne, ont un service de police féminin. Ce sont l'Amérique, l'Australie, l'Allemagne, la Hollande, la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Autriche et la Suisse. L'Italie songe à en créer un.

Le premier poste allemand à Hanovre date de 1904. Quelques années plus tard, treize autres grandes villes en fondaient à leur tour. Dans la plupart de ces centres, il y a deux agentes.

A Cologne, récemment, la commandante Allen a été chargée par les autorités militaires anglaises d'établir là des agentes. Actuellement, il y en a six, dont trois Anglaises et trois Allemandes, qui s'acquittent de leur tâche à la satisfaction générale.

En Hollande, des postes existent dans cinq localités importantes. Le travail est de 48 heures par semaine, le traitement de 2100 à 2275 florins par an, plus les soins médicaux et la pharmacie.

¹ Mrs. Allen a cité par exemple l'anecdote suivante: se trouvant un jour de passage dans une ville où personne ne la connaissait, et ayant vu dîner au buffet de la gare un couple sur les relations duquel elle avait conçu de fort doutes, elle n'eut qu'à s'approcher de la table et à poser une innocente question à l'homme pour qu'il plantât là et son dîner et sa compagne, et déguerpît! Et de la conversation avec la jeune fille, il découla qu'il s'agissait là d'un de ces innombrables cas où une petite campagnarde intimidée allait devenir la victime d'un attentat! (Réd.)

mémoire, il a été question surtout, ce soir-là, de la femme comme aide du photographe.

L'exposition de portraits de M^{me} Marc Junod, en son élégant atelier, rue de Candolle, 2, nous montre à Genève une femme qui semble connaître tous les secrets de son art et qui travaille seule avec une jeune fille qu'elle forme.

C'est un véritable plaisir que de passer en revue cette collection riche et variée de têtes et de personnages adultes et enfants, sans oublier de ravissants chats.

Ce qui m'a frappé dans ces portraits, c'est combien ils sont expressifs, et c'est la luminosité vivante des yeux. Quelques jolis effets aussi dans le genre de tableaux anciens.

M^{me} Junod me semble en tout cas prouver, par sa belle exposition, qu'une femme peut être mieux qu'une aide — un chef dans l'atelier photographique.

M. L. P.

L'Alliance à Winterthour

Le beau temps n'a pas favorisé, en ce capricieux et variable automne, nos grandes assises féminines annuelles; et ce sont des visions de ciel gris, de rues boueuses, de défilés de parapluies, et de théories de manteaux de caoutchouc qu'auraient rapportées de cette réunion en Suisse orientale toutes les participantes à la réunion de notre Conseil national des femmes suisses — si nos hôtesses de Winterthour n'avaient pas réussi, par une baguette magique qu'elles seules possèdent, à faire briller à l'intérieur le soleil qui refusait de se montrer à l'extérieur! Salle de l'Hôtel de Ville confortablement chauffée et décorée d'éclatantes fleurs rouges, jaunes d'or, violettes, dans de vieux cuivre reluisant; locaux du Casino empourprés de branchages automnaux; réceptions privées dans de délicieux salons tièdes et embaumés de cyclamens roses; service d'arrivée qui fut une merveille d'organisation; autos particulières roulant de la gare aux logis des déléguées; profusion de gourmandises et de douceurs, de fruits et de bonbons au *Theeabend* du samedi soir; et enfin programme de divertissements, s'intercalant entre les conversations particulières et les fusées de rire, propre à nous faire réaliser une fois de plus toute la supériorité de nos Confédérées sur nous, Romandes, pour la préparation de ces saynètes d'occasion, de ces récitations de vers de circonstance, de ces parodies pleines d'esprit de faits d'actualité... Et ne pouvant tout raconter, nous

La Norvège, qui a six ou sept agentes, les rétribue comme les agents.

La Suède emploie six assistantes de police à Stockholm et une à Göteborg. Elles font huit heures de travail par jour et tous les quatre jours un service de nuit. Avantages : un mois de vacances et une carte de tramway. Plusieurs ont fait des études d'infirmières, et elles en portent le costume. Deux sont attachées à la police des mœurs, deux à la police criminelle.

Trois villes de Finlande sont pourvues de postes de police féminine. L'Autriche en a un à Vienne.

Et la Suisse? Zurich a un poste reconnu et payé par l'Etat. La titulaire est une femme d'une grande valeur, Frau Dr. Luthy.

L'agente de Lausanne est rétribuée par la police locale et par le bureau central d'assistance; elle gagne 250 francs par mois pour cinq heures de travail par jour.

Neuchâtel a une inspectrice de l'assistance, poste rétribué par la commune. Très rapidement, le traitement initial de 150 francs par mois est monté jusqu'à 342 francs, sans compter la perspective d'une pension de 150 à 180 francs par mois à toucher en sortant de fonctions.

A Frauenfeld, il y a une secrétaire, institution d'un caractère privé, mais d'accord avec la direction de police. La secré-

tenons du moins à mentionner la *Schnitzelbank* que l'on dut représenter deux fois sans épouser son succès, et qui nous montre, au travers d'une toile peinte de caricatures féminines de grandeur naturelle, cinq récitantes psalmodiant sur des airs populaires des allusions à la motion Waldvogel, à la votation du 3 juin, au suffrage...

*Ich weiss nicht was soll es bedeuten
Dass ich so traurig bin;
Das Frauenstimmrecht ist auf Zeiten-
lang hinausgewiesen ..*

* * *

Il y avait exactement, presque jour pour jour, dix-huit ans que l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, alors encore à ses débuts, s'était réunie à Winterthour. Et l'on pense bien que ce fut là un thème inépuisable de souvenirs et de reminiscences, d'autant plus que M^{me} Chaponnière-Chaix, l'infatigable chef de notre Alliance tant d'années durant, faisait à cette Assemblée de 1905 ses premières armes de présidente, que M^{le} Serment y débutait comme secrétaire, et que la rédactrice du *Mouvement* y prononçait sa première conférence publique — oh ! sur le sujet éminemment peu révolutionnaire des Gouttes de Lait et des consultations de nourrissons! *Quantum mutata ab illa...* Mais à côté de ces évocations personnelles, on put faire aussi d'intéressantes et utiles comparaisons entre l'Alliance d'alors et l'Alliance d'aujourd'hui (35 Sociétés affiliées alors et 122 aujourd'hui, dont 6 nouvelles, et parmi elles une tessinoise, dans le courant de cette dernière année); entre l'activité d'alors et celle d'aujourd'hui : tant d'idées parmi tout ce dont il a été question dans l'Alliance d'il y a dix-huit ans ont en effet pris leur place au soleil, comme celle de l'assurance-maternité ou de la protection légale de l'industrie à domicile; tant d'institutions ont vécu de leur vie propre comme les Ligues sociales d'acheteurs — sans parler, bien entendu, du suffrage, revendication encore lointaine alors, et maintenant carrément au programme de notre Conseil National féminin.

Et l'Alliance de 1923, quelles sont ses préoccupations essentielles? On a pu s'en rendre compte en entendant le rapport très documenté, très précis et très fécond de suggestions, présenté par la présidente, M^{le} Zellweger. Carrières féminines

taire s'occupe surtout des femmes et des jeunes filles sortant de prison.

Coire a l'intention de fonder un poste d'agente. Pour Genève, M^{le} Marie Sibilin, nommée et reconnue par l'Etat, il y a dix ans, remplit sa tâche avec un dévouement inlassable. Depuis deux ans, elle a une secrétaire attitrée, M^{le} Amélie Pictet, qui, sans porter le titre d'agente, exerce néanmoins les mêmes fonctions, assume les mêmes responsabilités.

Pour l'absorbant travail des enquêtes, démarches, courses, voyages, consultations, deux personnes sont indispensables, comme aussi en cas de maladie, pour remplacer celle qui est en vacances, etc.

Dans ces deux dernières années, M^{le} Sibilin et sa secrétaire ont eu à faire, au total, 90 voyages et à intervenir dans 619 cas divers: buveurs, fillettes se conduisant mal, femmes très âgées, tout jeunes enfants, filles-mères, familles, femmes sortant de prison, jeunes filles en danger (pas moins de 289).

C'est bien sec, les chiffres. Mais qu'on songe à la somme de peines qu'ils représentent. Je voudrais du moins que, de ces chiffres et de cet exposé, il ressortît ceci: à côté des agents indispensables, les agentes, en nombre suffisant, sont absolument nécessaires.

M. L. PREIS.